



FICHE DESCRIPTIVE DE BILAN DE COMPETENCES

Le contenu, la durée et le coût de la formation seront adaptés après identification des besoins du candidat.

Intitulé

BILAN DE COMPETENCES - 18 HEURES

Le formateur	<p>Accompagnement réalisé par Cécile GAUDIO, consultante spécialisée en Communication, Relations Humaines et Bien-Etre au travail.</p> <p>Expérience de 4 ans en qualité de Conseillère en Insertion : accompagnement à la définition de projet professionnel pour des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle + 12 ans d'expérience dans la formation et l'accompagnement collectif et individuel de salariés et cadres dans le domaine des relations humaines et de la qualité de vie au travail.</p> <p>Formation initiale en psycho-pédagogie et relations humaines (dans le cadre d'une formation DEFA), formations complémentaires en Communication Non Violente et Analyse Transactionnelle. Formations professionnelles dans l'accompagnement à l'insertion et les Techniques de Recherche d'Emploi</p> <p>Approche centrée sur la mise en cohérence des facteurs de motivation, des appétences des personnes avec leurs compétences. Au-delà des expériences et compétences professionnelles, cet accompagnement permet de mieux se connaître, dans sa personnalité et ses aspirations. Chaque personne étant différente, l'accompagnement est complètement individualisé, le contenu étant réajusté régulièrement en fonction des points abordés lors des séances.</p>
Cadre Légal et réglementaire	<p>Les bilans de compétences ont été institués par la loi du 31 décembre 1991 (R.6322-35). La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a apporté des modifications au cadre réglementaire existant (articles L6313-4 et R6313-4 à R6313-7 et Articles L. 6313-1, L. 6313-10 et R. 6322-32 à R. 6322-50 du code du travail).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier ses compétences professionnelles ou personnelles - Explorer ses motivations et centres d'intérêt - Dégager des pistes d'évolution professionnelle et construire un plan d'action
Les différentes phases du bilan	<ol style="list-style-type: none"> 1- Phase d'entretien préliminaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'approprier la démarche du bilan de compétences, comprendre le rôle de chacun ➤ Ajuster l'accompagnement à vos besoins spécifiques ➤ Définir le « contrat de travail » commun ▫ Phase d'investigation <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dresser une rétrospective de votre parcours professionnel ➤ Identifier et clarifier vos facteurs de motivation professionnelle ➤ Définir votre objectif professionnel ➤ Identifier vos forces, freins et écueils ➤ Développer sa communication autour de son projet professionnel ➤ Explorer les ressources externes permettant de mener à bien votre projet professionnel Phase de conclusion <ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliser votre plan d'action ➤ Clôturer l'accompagnement 4- Phase de suivi à mois <ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer de la mise en œuvre du plan d'action, à mois après la clôture de l'accompagnement



Méthodes mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> - Alternance de séances de travail synchrone et de temps de travail personnel (autodiagnostic, recherches, enquêtes métiers...) dans une temporalité suffisante pour permettre le cheminement personnel et la maturation de la réflexion (ajustement du calendrier aux besoins du bénéficiaire) - Accompagnement dans la durée (assistance par mail à l'issue du parcours)
Moyens techniques et outils	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques de conduite d'entretien et d'écoute active, - Utilisation d'outils d'autodiagnostic et d'exploration pour acquérir une meilleure connaissance de soi, de ses compétences et motivations
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs de l'accompagnement sont définis par le bénéficiaire dans la phase préliminaire - A l'issue de chaque séance, des objectifs d'inter-séances sont validés conjointement
Modalités D'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Avant la formation : évaluation des besoins sous forme d'un entretien préalable - Au début de la formation : Co-construction des objectifs du bilan de compétences, en lien avec les besoins du participant - Pendant la formation : Suivi des travaux personnels réalisés par le bénéficiaire – construction d'une rétrospective du parcours professionnel - Identification d'un projet professionnel - En fin de formation : concrétisation d'un plan d'actions à court et moyen termes pour la mise en œuvre du projet professionnel – Evaluation de satisfaction synthèse de bilan co-construite - La neuvième séance d'accompagnement est programmée 6 mois après la définition du plan d'action, afin de faire le point avec le bénéficiaire sur ce qui a pu être réalisé, les avancées dans le projet professionnel, les difficultés rencontrées... - A l'issue de l'accompagnement : Questionnaire de satisfaction rempli par le participant
Les Prérequis	
Le Public concerné	S'adresse à toute personne souhaitant mener un travail d'exploration de son parcours professionnel et de ses motivations, qu'il y ait un projet de reconversion ou non.
Durée	18 heures de formation synchrone réparties en 9 séances : <ul style="list-style-type: none"> - 8 séances programmées à intervalles de 2 à 3 semaines - 1 séance programmée 3 à 4 mois après la 8^{ème} séance Des temps de travail personnel sont à prévoir entre chaque séance.
Les chiffres clés	100% de suivi de parcours complet 100% d'entretien de suivi à 6 mois réalisés <ul style="list-style-type: none"> - Identification des compétences professionnelles et personnelles, Clarification des motivations professionnelles et exploration de différents métiers Répondant aux aspirations et contraintes. Concrétisation d'un projet professionnel et d'un plan d'actions afférent.
Le coût	Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à 1800€. Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session. <p>Ce coût peut être financé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre compte CPF - Votre employeur dans le cadre de son plan de développement des compétences - Votre employeur dans le cadre d'un congé de reclassement - Pôle Emploi, l'APEC, Cap Emploi, l'AGEFIPH...(en complément ou pas de votre CPF)
Lieu	CUERS (83390)



Modalités et	Contacter le formateur aux coordonnées ci-dessous : GAUDIO Cécile - cecile_gaudio@yahoo.fr
Délais D'accès :	Maximum 30 jours après la prise de contact et le dossier administratif complet
Si handicap	Pour toute situation de handicap, contacter le 04.50.36.70.97



PROGRAMME BILAN DE COMPETENCES - 18 HEURES

I - PUBLIC VISES

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant mener un travail de réflexion sur son parcours professionnel et ses perspectives en vue de son élaboration d'un projet professionnel et/ou de formation.

Aucun prérequis n'est nécessaire

II - OBJECTIFS

- Identifier ses compétences professionnelles ou personnelles
- Explorer ses motivations et centres d'intérêt
- Dégager des pistes d'évolution professionnelle et construire un plan d'action

III - LES PHASES DU BILAN

- 1- Phase d'entretien préliminaire
 - S'approprier la démarche du bilan de compétences, comprendre le rôle de chacun
 - Ajuster l'accompagnement à vos besoins spécifiques
 - Définir le « contrat de travail » commun
- 2- Phase d'investigation
 - Dresser une rétrospective de votre parcours professionnel
 - Identifier et clarifier vos facteurs de motivation professionnelle
 - Définir votre objectif professionnel
 - Identifier vos forces, freins et écueils
 - Développer sa communication autour de son projet professionnel
 - Explorer les ressources externes permettant de mener à bien votre projet professionnel
- 3- Phase de conclusion
 - Finaliser votre plan d'action
 - Clôturer l'accompagnement
- 4- Phase de suivi à 3- 4 mois
 - S'assurer de la mise en œuvre du plan d'action, 3 à 4 mois après la clôture de l'accompagnement

IV - METHODES MOBILISEES

- Alternance de séances de travail synchrone et de temps de travail personnel (autodiagnostic, recherches, enquêtes métiers...) dans une temporalité suffisante pour permettre le cheminement personnel et la maturation de la réflexion (ajustement du calendrier aux besoins du bénéficiaire)
- Accompagnement dans la durée (assistance par mail à l'issue du parcours)

V - MOYENS TECHNIQUES ET OUTILS

- Techniques de conduite d'entretien et d'écoute active,
- Utilisation d'outils d'autodiagnostic et d'exploration pour acquérir une meilleure connaissance de soi, de ses compétences et motivations



VI - MODALITES PEDAGOGIQUES

- Les objectifs de l'accompagnement sont définis par le bénéficiaire dans la phase préliminaire
- A l'issue de chaque séance, des objectifs d'inter-séances sont validés conjointement

VII - MODALITE D'EVALUATION

1. **Avant la formation** : évaluation des besoins sous forme d'un entretien préalable
2. Au début de la formation : Co-construction des objectifs du bilan de compétences, en lien avec les besoins du participant
3. **Pendant la formation** : Suivi des travaux personnels réalisés par le bénéficiaire - construction d'une rétrospective du parcours professionnel - Identification d'un projet professionnel
4. **En fin de formation** : concrétisation d'un plan d'actions à court et moyen termes pour la mise en œuvre du projet professionnel - Evaluation de satisfaction - synthèse de bilan co-construite - La neuvième séance d'accompagnement est programmée 3 à 4 mois après la définition du plan d'action, afin de faire le point avec le bénéficiaire sur ce qui a pu être réalisé, les avancées dans le projet professionnel, les difficultés rencontrées...
5. **A l'issue de l'accompagnement** : Questionnaire de satisfaction rempli par le participant

VIII - POSTURES MISES EN OEUVRE

- Posture d'écoute active
- Posture d'accompagnement dans le processus de bilan de compétences : garante de la forme (méthodes employées, outils d'exploration, construction du plan d'action) et non du fond (éléments-clés du parcours de vie, motivations et compétences, contenu du projet) qui appartient au bénéficiaire
- Posture de soutien et d'accueil dans les moments de doute ou de remise en cause

IX - REFERENCES DU FORMATEUR

- Accompagnement réalisé par Cécile GAUDIO, consultante spécialisée en Communication, Relations Humaines et Bien-Etre au travail.
- **Expérience** de 4 ans en qualité de Conseillère en Insertion : accompagnement à la définition de projet professionnel pour des personnes en recherche d'emploi ou en reconversion professionnelle + 12 ans d'expérience dans la formation et l'accompagnement collectif et individuel de salariés et cadres dans le domaine des relations humaines et de la qualité de vie au travail.
- **Formation** initiale en psycho-pédagogie et relations humaines (dans le cadre d'une formation DEFA), formations complémentaires en Communication Non Violente et Analyse Transactionnelle. Formations professionnelles dans l'accompagnement à l'insertion et les Techniques de Recherche d'Emploi
- **Approche** centrée sur la mise en cohérence des facteurs de motivation, des appétences des personnes avec leurs compétences. Au-delà des expériences et compétences professionnelles, cet accompagnement permet de mieux se connaître, dans sa personnalité et ses aspirations. Chaque personne étant différente, l'accompagnement est complètement individualisé, le contenu étant réajusté régulièrement en fonction des points abordés lors des séances.

X - DUREE

18 heures de formation synchrone réparties en 9 séances :

- 8 séances programmées à intervalles de 2 à 3 semaines
- 1 séance programmée 3 à 4 mois après la 8^{ème} séance

Des temps de travail personnel sont à prévoir entre chaque séance.



XI - PRIX

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à 1800€. Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Ce coût peut être financé par :

- Votre compte CPF
- Votre employeur dans le cadre de son plan de développement des compétences
- Votre employeur dans le cadre d'un congé de reclassement
- Pôle Emploi, l'APEC, Cap Emploi, l'AGEFIPH...(en complément ou pas de votre CPF)

XII - MODALITES D'ACCES

1. Délai d'accès : Maximum 30 jours après la prise de contact et le dossier administratif complet
2. Pour toute inscription veuillez contacter le formateur
GAUDIO Cécile - cecile_gaudio@yahoo.fr

Pour les personnes en situation de handicap, merci de contacter le 04.50.36.70.97